

**Procès-verbal**  
**Comité de Direction Ligue Féminine de Handball**  
**Vendredi 12 février 2010 – Siège FFHB**

## Participants

### Membres :

Représentants FFHB : **Patricia SAURINA**, Membre du BD, Présidente LFH ; **Bernard GALLET**, représentant Philippe BANA, DTN ; **Olivier KRUMBHOLZ**, Sélectionneur France A

Représentants des clubs : **Olivier GEBELIN**, Nîmes, Vice-Président LFH ; **Thierry WEIZMAN**, Metz

Représentant des entraîneurs : **Laurent BEZEAU**, Arvor 29

Représentante joueuses : **Céline MURIGNEUX**, Dijon, représentant Agata GENEZ-SZUKIELOWICZ

Représentant des arbitres : **Sylvie BORROTTI**, représentant Laurent REVERET

### Invités :

Représentants FFHB : **Michel BONFILS**, conseiller du Président.

Salariés FFHB : **Alexis BERTIN**, responsable service marketing, **Gérard JUIN**, Médecin des équipes de France ; **Eric BARADAT** (en partie), Entraîneur Adjoint Equipe de France A Féminine.

Salariés LFH : **Bastien EL GHOUZZI**, chargé de mission administratif

Demande UPCD1F : **Marie-Odile MAILLY**, Fleury-les-Aubrais, secrétaire UPCD1 F ; **Paul BOUGEANT**, Le Havre, trésorier UPCD1 F.

Conseiller(e) de la Présidente de la LFH : **Alexis MANOUVRIER**

### Membres excusés :

Représentants FFHB : **Florence MORAGLIA**, Personne qualifiée en matière de contrôle de gestion

Représentant des clubs : **Olivier MANUTAH**, Toulouse ; **Michel AMICO**, Dijon

### Invités excusés :

Représentants FFHB : **Joël DELPLANQUE**, Président de la FFHB ; **Jean-Pierre FEUILLAN**, Vice-président en charge du marketing ; **Claude SCARSI**, Conseiller du Président ; **Francis SEREX**, Président de la CNCG

Salariés FFHB/LFH : **Florence LECAT**, responsable service communication **Cécile MANTEL**, responsable service juridique

Conseiller(e) de la Présidente de la LFH : **Odile MARCET**

**Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer**

**La séance est ouverte à 10 h au siège de la FFHB.**

### Ordre du jour :

- Accueil des membres
- Proposition de Web TV (faisabilité, enjeux, coûts)
  - o Pour la Coupe de la ligue 2010
  - o Pour le championnat saison 2010-2011
- Diffusion antennes régionales de France TV : état d'avancement
- Proposition d'une Hand TV (faisabilité, enjeux, coûts)
- Environnement médical : état des travaux du groupe de travail (règlement médical, logiciel de suivi)
- Formules et calendrier 2010-2011 : état des travaux du groupe de travail
- Marketing et événementiel : état des travaux du groupe de travail
- Social : état des travaux du groupe de travail
- Coupe de la ligue 2010 : état d'avancement (plan de communication, marketing, animations, etc.)
- Etat des lieux CNGC
- Information sur les prospections Marketing suite rencontres agences
- Open Ligue Féminine de Handball : état des réflexions (faisabilité, enjeux, coûts)
- Point budgétaire
- Questions diverses :
  - o Clips LFH
  - o CMCD

**A la demande d'Alexis BERTIN, qui a d'autres rendez-vous, l'ordre du jour est abordé selon un ordre différent.**

## I/ COMMUNICATION, EVENEMENTIEL

Le groupe de travail s'est réuni officiellement une fois le 15/01/2010 et la seconde réunion est prévue à la suite du Comité de Direction le 12/02/2010. Les travaux portent sur :

- La stratégie globale de communication de la LFH
- La communication autour de la Coupe de la Ligue
- La communication autour de la diffusion du match Metz-Mios le 21 février 2010 sur France 3 Lorraine.

Alexis Manouvrier, présente le plan d'actions prévu autour du match Metz-Mios. 3 objectifs sont ciblés pour la réussite de ce match :

- ➔ L'affluence : la salle des Arènes de Metz doit être remplie.
  - o Action 1 : Transfert des finalités régionales de la Coupe de France aux Arènes. Cela représentera environ 400 personnes.
  - o Action 2 : Organisation par le club de Metz de tournoi -16 ans et -18 ans en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine.
  - o Action 3 : Mobilisation de la ligue de Lorraine et du Comité de Moselle.

Le match se déroulant au milieu des vacances d'hiver pour la zone de Metz, la mobilisation du public reste aléatoire.

- ➔ L'audience :
  - o Action 1 : courriel du Président de la FFHB à destination des licenciés, clubs, comités, Ligues

- Action 2 : diffusion d'un numéro spécial de la Handline
- Action 3 : contacts avec les sites Internet spécialisés Handzone et Handaction pour que soit relayée le plus largement possible cette opération.
- Action 4 : utilisation des réseaux sociaux → création d'une page facebook et d'un blog « onveutduhandalatele » avec pour objectif un maximum de fans.

→ Technique :

- Mise en place, par Metz HB, d'un dispositif de qualité pour l'accueil de la production TV.
- Le match sera retransmis sur
  - France 3 Lorraine accessible sur le câble, le satellite et l'ADSL dans toutes les autres régions.
  - Internet, ce qui constitue un véritable enjeu si le nombre de connexions est important.

Thierry WEIZMAN s'interroge sur ce test de France Télévision afin de savoir si cela conditionne la retransmission des play-offs. Il regrette que cette nouvelle formule n'attire pas plus les chaînes de télévisions, contrairement à ce qu'elles avaient laissé entendre lors de précédents échanges.

Concernant la stratégie globale pour la communication de la LFH, Alexis MANOUVRIER évoque son axe de travail principal, à savoir l'utilisation du titre de vice-championne du monde pour la LFH (ex : déplacement du trophée dans les clubs) avec une volonté de raccrocher les clubs à l'équipe de France et à ses joueuses.

Olivier GEBELIN souhaite que l'on réfléchisse, réciproquement, à la manière de raccrocher les clubs aux événements de l'équipe de France.

## II/ MARKETING

Après sa rencontre avec la société SPORTYS, Alexis BERTIN expose les éléments de leur proposition commerciale : un audit d'un montant de 20 000 € + 2000 € mensuels pour un travail de prospection. La société conseillant, pour plus d'efficacité, de s'engager dans cette action pour une durée minimum de deux à trois ans.

Le Comité de Direction refuse cette proposition au motif que la LFH n'a pas le budget disponible pour cette action.

Un débat s'ouvre alors sur les ressources de la Ligue Féminine de Handball. Deux demandes émergent du représentant des entraîneurs et des présidents de clubs

- Laurent BEZEAU souhaite que le produit LFH soit repensé dans sa définition et son positionnement avant d'engager la démarche de commercialisation,
- Les représentants des présidents de club demandent officiellement à Patricia SAURINA, au nom de l'UPCD1F, l'embauche d'une personne d'expérience, possédant un carnet d'adresse, uniquement dédiée à la prospection de partenaires. Patricia SAURINA et Alexis MANOUVRIER s'engagent à relayer, ce souhait au Bureau Directeur fédéral.



Alexis BERTIN propose que des représentants des présidents de clubs au CODIR rencontrent tout de même les sociétés SPORTYS et TERRITOIRE CONSEIL. Cette proposition est acceptée par les présidents de club présents.

*Nota : postérieurement à la réunion, les RDV avec ces deux agences ont été programmés pour le mercredi 10 mars ; Alexis BERTIN et Olivier GEBELIN représenteront la LFH.*

### **III/ WEB TV**

Michel BONFILS expose l'offre faite par le CNOSEF via Orange, dans le cadre d'un partenariat proposé aux fédérations. Pour la coupe de la Ligue 2010, le tarif proposé par Orange est de 35000€ HT pour la production des 2 demi-finales le vendredi et de la finale le samedi. A cette somme s'ajoutent 5000€ HT de transmission (car et faisceau satellite.). Le CNOSEF s'engage à supporter 80% des coûts de production globaux. La part fédérale resterait donc de 7000€ HT + coûts éventuels liés au consultant. Tous les frais d'hébergement et de restauration de la production sont à la charge du prestataire. Pour conclure, les matchs seraient retransmis sur chaîne Orange Sport Event (accessible pour tous les abonnés Orange) ainsi qu'offert en streaming sur le site internet Orange.fr.

Un débat s'ouvre sur l'opportunité de diffuser ou non la coupe de la ligue. L'exposition télévisuelle devrait, potentiellement, attirer des partenaires à l'organisateur local.

- ➔ Après en avoir débattu, l'engagement de la dépense est approuvé par le Comité de Direction à 4 voix pour et 4 voix contre, la voix de la présidente étant prépondérante.

*Hors CODIR et dans le cadre de la réunion du groupe de travail « communication/événementiel » qui a suivi : Pour répondre aux interrogations du groupe de travail sur les relations entre Orange TV et France 3, Olivier GEBELIN a téléphoné au Directeur de France 3 Languedoc-Roussillon qui se serait déclaré intéressé par la retransmission de la finale de la Coupe de la Ligue. La confirmation de son engagement doit être donnée à Olivier GEBELIN d'ici la fin février.*

*Compte tenu de ses éléments non portés à la connaissance du CoDir lors de sa réunion, la présidente de la LFH décide de convoquer une réunion exceptionnelle téléphonique du CoDir le jeudi 4 mars.*

### **IV/ LE MAG LFH**

Patricia SAURINA rend compte au Comité de Direction de sa rencontre avec la société Décalage Média, prestataire de la Hand TV en présence de Philippe BANA et Alexis MANOUVRIER.

L'objet de la réunion était, dans le cadre d'une meilleure communication autour de la LFH, de créer un Mag TV LFH, sur le modèle de la Hand TV. L'idée étant de proposer un magazine web qui

présente la LFH, les clubs, les joueuses, au travers du championnat et de la coupe de la ligue, événement phare de la saison.

Décalage Média a proposé plusieurs formules. Les devis ont été présentés au Comité de Direction.

Le Comité de Direction trouve la démarche positive, dynamique et valorisante pour la LFH. Néanmoins, il souhaite que cette opération fasse l'objet d'une étude par un spécialiste qui serait éventuellement embauché (cf. II).

Patricia SAURINA rappelle également que les montants des devis proposés nécessitent une mise en concurrence via une consultation ouverte. Le service communication sera sollicité pour établir un cahier des charges précis de ce qui serait attendu par la Ligue Féminine de Handball pour ces magazines. Une première expérience pourrait être tentée sur la coupe de la ligue.

## V/ ENVIRONNEMENT MEDICAL

Le groupe de travail médical s'est réuni une fois, depuis sa création validée au Comité de direction du 20 novembre 2009 : le 4 février 2010, en présence de l'ensemble des staffs médicaux de clubs présents à la fédération le même jour. Le groupe, piloté par Gérard Juin, médecin des équipes de France, est composé d'un kinésithérapeute de l'équipe de France, d'un représentant des présidents de clubs (T. WEIZMAN), d'un représentant des entraîneurs (C. MARECHAL), d'une représentante des joueuses (S. AKOA), du DTN et du service juridique de la FFHB.

Ce groupe de travail a été mis en place pour finaliser le projet de règlement médical travaillé lors de la première réunion du 12 septembre réunissant tous les staffs médicaux des clubs de LFH. Les points principaux du règlement sont :

- Définition des équipements minimum obligatoires dans une salle de LFH,
- Mise en place d'examens médicaux approfondis et d'un certificat médical d'aptitude spécifique obligatoire pour l'autorisation de jouer en LFH,
- Définition de l'encadrement médical et de la présence minimum obligatoires dans chaque club de LFH : 1 médecin de club (match à domicile) et 1 kiné (matches à domicile et à l'extérieur),
- Création d'une Charte des médecins et kinés de clubs (droits et devoirs),

L'état des travaux à ce jour est le suivant :

- ➔ Un projet de règlement médical rédigé, qui comprend :
  - des bases minimum en termes d'accompagnement des médecins au sein des clubs à propos des structures médicales, de la prévention, du suivi des joueuses :
    - 200h pour un kiné (base 2h/sem + match extérieur et domicile)
    - 140h pour un médecin (2h/sem + match à domicile). Confirmant la proposition du groupe de travail, Céline MURIGNEUX, représentante des joueuses, souhaite qu'un moyen efficace de contrôle de cette règle soit proposé ➔ le médecin et les kinés devront être inscrits sur la feuille de match.

- La définition d'équipements obligatoires, dont :
    - Un local-infirmerie équipé du matériel adéquat,
    - Un défibrillateur semi-automatique dans chaque salle de LFH
  - L'obligation, pour chaque joueuse de l'équipe 1<sup>ère</sup>, de produire en début de saison un certificat médical d'aptitude, après passage d'examens approfondis précisément définis, ainsi que la réalisation d'une échographie cardiaque tous les 4 ans. Le coût par an et par joueuse serait environ de 100€ et de 306€ l'année des échographies.
- ➔ Une proposition d'extension à toutes les joueuses de la LFH du logiciel fédéral actuellement employé pour le suivi traumatologique des joueuses de l'équipe de France, sans coût supplémentaire pour les clubs. L'objectif étant de créer un vrai outil moderne de collaboration entre les clubs et la FFHB.

Thierry WEIZMAN complète ce point en demandant au service juridique d'être vigilant quant à l'utilisation ou la visualisation de données personnelles de la joueuse. Elle seule pourra donner l'autorisation de rentrer ses données et elle doit avoir la possibilité de retirer tout ou partie des informations de son dossier. Il précise, en outre, qu'il faudra très probablement obtenir l'accord du conseil de l'Ordre.

Gérard Juin précise que la somme globale nécessaire à l'indemnisation des présences médicales minimum obligatoires dans chaque club de LFH, telle qu'évaluée par le groupe de travail médical et destinée à compenser les manques à gagner liés aux fermetures des cabinets (1 médecin de club pour les matches à domicile et disponible 2 heures par semaine ; 1 kinésithérapeute pour les matches à domicile et à l'extérieur et disponible 5 heures par semaine), est de 18K€.

Il précise que cette somme s'entend hors des séances de soins prises en charge par la Sécurité sociale.

Paul BOUGEANT estime qu'au vu du nombre d'heures et d'actions obligatoires dans le règlement médical, chaque club devrait être libre de négocier ses propres tarifs avec ses prestataires locaux. Gérard JUIN explique que la somme proposée par le groupe de travail a été étudiée pour être la plus basse possible au regard des manques à gagner en cabinet des personnels médicaux et paramédicaux lorsqu'ils sont présents auprès des joueuses.

Les membres du Comité de Direction s'accordent sur les principes fondamentaux du règlement médical et valident le principe, d'une part, d'un budget minimum de 18K€ destiné à l'encadrement médical et, d'autre part, de son intégration parmi les critères du cahier des charges de participation.

Les modalités de calcul de ces 18K€, et notamment l'éventuelle prise en considération d'une valorisation de personnels médicaux ou paramédicaux mis à disposition, seront abordées dans le cadre du règlement médical de la LFH.

## **VI/ CALENDRIER ET COMPETITION**



Le groupe de travail Calendrier et Compétition est piloté par Pascal BAUDE, Président de la COC Fédérale, et Bastien EL GHOUZZI. Il est composé d'Amandine LEYNAUD, représentante des joueuses, Olivier KRUMBHOLZ et Eric BARADAT Entraîneurs équipes de France Féminine, Paul BOUGEANT, représentant des Présidents de club, Emmanuel MAYONNADE et Frédéric BOUGEANT, représentants des entraîneurs. Il s'est réuni le 28 janvier 2010 afin de poser les grands principes de la saison 2010-2011 et 2011-2012 :

- Privilégier une formule à 10 clubs maximums pour 2011-2012,
- Conserver la formule des play-offs, à 10 clubs comme à 12, pour la saison prochaine,
- Positionner une journée de championnat entre Noël et le jour de l'an, sous réserve du respect des 5 jours de congés obligatoires prévus par la CCNS et comprenant l'une des deux fêtes,
- Conserver une formule de Coupe de la ligue à 8 équipes mais avec un tour de cadrage en amont afin de concerner toutes les équipes de LFH,
- Pas d'évènement de début de saison (type Open), positionner la coupe de la ligue après la phase régulière du championnat et la finale de la Coupe de France en clôture de la saison.

Une fois ces éléments exposés, un débat s'ouvre lors duquel Paul BOUGEANT, Olivier KRUMBHOLZ, Laurent BEZEAU et Thierry WEIZMAN interviennent plus particulièrement sur 3 points précis :

- Réglementairement, le championnat de LFH disposera de 12 équipes maximum lors de la saison 2010-2011. La constitution sportive de la poule de LFH fera suite à 1 relégation, après les play-downs, et 3 accessions de D2F. Une fois les 3 accessions acquises sportivement, les clubs concernés devront répondre impérativement, comme tous les clubs de LFH, au cahier des charges afin d'évoluer en LFH. Ce travail de contrôle revient à la CNCG.
  - Le championnat doit donner confiance aux partenaires économiques. Il doit à la fois protéger l'Equipe de France et les clubs européens. Sa formule doit être stable sur la durée.
  - Le nombre d'équipes en LFH devrait se stabiliser à 10 équipes. Cela permettrait d'élever le niveau des matchs, plus intéressants pour le public et pour les joueuses.
- ➔ Le Comité de Direction approuve à 7 voix contre 1 le passage d'un championnat à 10 clubs maximum pour la saison 2011-2012. Patricia SAURINA présentera ce souhait au Conseil d'Administration fédéral du 5 et 6 mars.

Pour enrichir le débat, Eric BARADAT propose que la formule à 10 clubs s'appuie sur une phase régulière et une phase de play-offs entre les 8 premiers. Il propose également l'hypothèse d'une seule descente, et que celle-ci se décide entre le 9<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> de la phase régulière au meilleur d'un certain nombre de matchs à définir.

Enfin, pour conclure, Thierry WEIZMAN souhaite sensibiliser le Comité de Direction sur les points suivants :

- Sur les 4 premiers mois de 2010, les internationales messines vont jouer 2 matchs par semaine → souhait de ne plus avoir de match le mercredi entre 2 tours de Coupe d'Europe,
- Souhait de voir une équipe qui évolue en Coupe d'Europe ne pas se déplacer le mercredi de report avant son match de Coupe d'Europe,
- Souhait de ne pas avoir de match entre Noël et le jour de l'an. Pourquoi ne pas proposer un évènement pour les non-européens à cette période ?
- Souhait de voir une équipe qui joue à l'extérieur en coupe de France accueillir au tour suivant,
- Souhait de voir disparaître les play-offs qui rajoutent des matchs. Le championnat n'est actuellement pas construit pour une équipe qui irait en finale de Coupe d'Europe,
- Souhait de voir le championnat débiter plus tard que le premier week-end de septembre et s'étendre au-delà du mois de mars,
- Souhait de voir les équipes réserves évoluer dans des poules géographiques où les déplacements seraient rationalisés, notamment pour l'intégrité des joueuses,

Il existerait à la LNH un logiciel d'aide à la construction des grilles intégrant un certain nombre de ces problématiques, les présidents demandent qu'on s'y intéresse.

Patricia SAURINA s'engage à ce que ces remarques soient étudiées par le groupe de travail calendrier.

## **VII/ GROUPE DE TRAVAIL SOCIAL**

Ce groupe de travail est piloté par Philippe BANA (DTN) et Cécile MANTEL (responsable du service juridique). Il est composé de Maria BALS et Hadja SAWANEH (représentantes des joueuses), Florence MORAGLIA (membre du Comité de Direction), Marie-Odile MAILLY (UPCD1F), Laurent BEZEAU (représentant des entraîneurs). Ce groupe de travail s'est réuni une première fois le 30 novembre 2009 afin de définir 2 grands axes de travail :

- L'initiation d'un accord sectoriel pour la LFH aussi bien pour les joueurs que pour les entraîneurs.
- Une réflexion autour du cahier des charges de la LFH compte-tenu des évolutions réglementaires (disparition du statut promotionnel pour la saison 2010/2011).

Sur ce 2<sup>ème</sup> point, actuellement le cahier des charges de la LFH oblige les clubs à disposer, parmi les joueuses de l'équipe 1<sup>ère</sup>, de 8 joueuses sous statut de joueuse professionnelle à temps plein. Les présidents de clubs et les joueuses expriment leurs inquiétudes à propos de la disparition du statut de joueuse promotionnelle, disparition pourtant dictée par la nécessité de se mettre en conformité avec la CCNS applicable depuis novembre 2006.

Il est donc rappelé que seul demeurera dans les règlements fédéraux le statut de joueur professionnel (au minimum à mi-temps conformément aux dispositions du chapitre 12 de la CCNS). Tout joueur n'ayant pas le statut de joueur professionnel attribué par la CNCG sera considéré par défaut comme joueur amateur.



Dans ces conditions, deux options peuvent être avancées pour l'aménagement nécessaire du cahier des charges de participation à la LFH en 2010/2011 :

- Soit un retour à la présence limitée de joueuses au statut amateur dans l'équipe première,
- Soit la présence exclusive de joueuses au statut professionnel, c'est-à-dire au minimum à mi-temps et rémunérées au minimum 680€ brut mensuel hors avantages en nature.

Dans le prolongement des réflexions du groupe de travail, un prochain accord sectoriel conclu entre les partenaires sociaux de D1F pourrait permettre le recours à des CDD à tiers-temps.

Olivier KRUMBHOLZ suggère aux présidents de clubs, afin de résoudre la difficulté économique évoquée par les clubs, de réduire leur masse salariale sur les joueuses qu'ils considèrent de niveau « moyen » et d'investir soit sur les joueuses au niveau « élevé », soit sur les jeunes, notamment celles du centre de formation.

Le Comité de Direction privilégie à 7 voix contre 1 l'autorisation que chaque équipe première puisse disposer, sur sa liste équipe 1<sup>ère</sup>, de 2 joueuses sous statut amateur, en attendant la conclusion d'un éventuel accord sectoriel. Cette adaptation sera portée au cahier des charges de participation à la LFH pour 2010/2011.

En tout état de cause, Patricia SAURINA rappelle que le cahier des charges relève des règlements généraux de la FFHB et qu'il appartient donc au Conseil d'administration puis à l'Assemblée générale de la FFHB d'en voter les modifications.

## **VIII/ COUPE DE LA LIGUE 2010 – SOIREE DES ETOILES**

Patricia SAURINA fait un point sur l'organisation de l'événement. Elle assiste régulièrement aux réunions de travail du COLO à Nîmes.

Les visuels Coupe de la Ligue et Nuit des étoiles sont présentés, ainsi que la stratégie de communication autour de l'événement.

Odile MARCET est en charge de piloter l'organisation de la soirée des Etoiles du 24 avril 2010. L'hôtel « Impéator » de Nîmes recevra la réception. La création des cartons d'invitation a été lancée et la mise à jour du site internet dédié au vote sera effectuée pour le 1<sup>er</sup> mars.

Patricia SAURINA propose une liste d'experts pour constituer le jury qui doit désigner les nommées dans chaque catégories des Etoiles du handball :

- Olivier KRUMBHOLZ
- Eric BARADAT
- Laurent BEZEAU
- Agata GENES-SZUKIELOWICZ
- Laurent REVERET
- Philippe PAILHORIES
- Frédéric PRADES
- Hugo CHATELAIN
- François DASRIAUX

Le CODIR valide cette liste.

Le choix des nommés devra être retourné par chaque expert avant le 16/02/2010. Les votes pour le public seront ouverts du 1<sup>er</sup> mars au 15 avril sur le site Internet <http://lfh.ff-handball.org/etoilesduhand/2010>.

Pour mémoire, les votes du public, des 10 entraîneurs de LFH et de l'ensemble des joueuses des équipes de LFH (18 joueuses par club) comptent chacun respectivement pour 1/3 dans les résultats globaux des votes.

## **IX/ POINT BUDGETAIRE**

En l'absence du trésorier de la FFHB et en accord avec les représentants des clubs, ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à un prochain Comité de Direction.

Les représentants des clubs informent le CoDir que Paul BOUGEANT, trésorier de l'UPCD1F, est désigné comme leur nouveau représentant sur les questions du suivi budgétaire de la LFH.

## **X/ QUESTIONS DIVERSES**

### *1/ Clips LFH*

Olivier GEBELIN pose la question de la date de leur livraison. Patricia SAURINA indique que Christophe PICARD a reçu d'autres missions a posteriori. Il a notamment travaillé en Chine (Mondial féminin) puis en Autriche (Euro masculin) pour la Hand TV, ce qui l'a empêché de pouvoir tenir les délais initialement prévus.

La priorité depuis son retour est la constitution des clips. Livraison prévue fin-février, début-mars. En tout état de cause, le clip institutionnel de la LFH sera finalisé préalablement à la retransmission de Metz-Mios le 21 février.

### *2/ Deux dernières journées de championnat LFH, phase régulière, 2009-2010*

Patricia SAURINA et Sylvie BORROTTI rappellent les obligations réglementaires de jouer les 2 dernières journées de championnat à 20h le samedi même si les deux clubs sont d'accord pour modifier l'horaire. Le Comité de Direction est seul compétent pour accorder une dérogation. En l'occurrence, compte tenu des clubs encore qualifiés en coupes d'Europe et de la programmation de leurs ¼ de finale lors des deux dernières journées de LFH, cette règle apparaît cette saison inapplicable, en l'état les dates de report prévues le mercredi.

Se posait également la problématique de la rencontre NÎMES / ARVOR que le club de Nîmes a souhaité positionner le vendredi compte tenu de l'indisponibilité des gymnases le samedi.

Le Comité de Direction décide d'autoriser les dérogations réglementaires suivantes :

- d'une part, programmation des rencontres des clubs européens les mardi 9 ou mercredi 10 mars 2010,
- d'autre part, programmation des rencontres aux dates initiales, du vendredi 18h au dimanche 17h.

### 3/ Plateforme vidéo

Eric BARADAT, visualisant tous les matchs après les avoir téléchargés sur la plateforme, souligne que toutes les vidéos sont exploitables par le logiciel Dartfish. Il rappelle la procédure d'utilisation et de changement de format.

Il déplore toutefois la qualité des vidéos (10 mn de match dans chaque mi temps par exemple alors que l'entrée des équipes est filmée en continue) et surtout l'indigence des prises de vue (match filmé au ras du sol, fixe sur la gardienne de but alors que l'attaque se développe de l'autre côté par exemple.)

Pour finir, Eric BARADAT précise que dans le cadre de sa tournée des clubs pour le compte de la DTN, il a accepté bien volontiers de mener une mission parallèle sur ce dossier « analyse et plateforme vidéo » à la demande de Patricia SAURINA mais qu'en aucun cas il n'assume la fonction de référent « Dartfish » à la Fédération.

Il est à noter que seuls 50% des clubs utilisent Dartfish.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h45.**

Patricia SAURINA  
Présidente de la LFH

